



Erreur médicale

Par Med 92

Bonjour,

Je suis victime d'une erreur médicale. Je suis allé dans un centre Medico-dentaire pour un simple soin dentaire du dent numéro 36 (un traitement de carie), je sors avec un plancher de la dent perforé ! Il me faut un implant. Le centre médical a reconnu l'erreur (signature d'un accord à l'amiable). Le responsable du centre dentaire a accepté de prendre en charge les soins nécessaires pour la pose d'implant. Je suis allé chez un autre chirurgien-dentiste qui m'a extrait ma dent N°36 et m'a fait un devis pour l'implant. J'ai envoyé ce devis au centre au responsable du centre médical en tort.

Contrairement à ce qu'il m'a dit lors de la signature de notre accord à l'amiable, le responsable du centre medical à refuser le devis et il suggère de passer par la voie assurantielle.

Madame, Monsieur, j'ai l'honneur par la présente demande, solliciter votre haute bienveillance et celle de votre équipe de bien vouloir m'aider à récupérer mon droit.

Je souhaite avoir une indemnisation juste du préjudice corporel ainsi que de préjudice moral.

Bien à vous.

Par isernon

bonjour,

je suis toujours perplexe lorsqu'il conseillé de voir un avocat dans le cadre d'une consultation gratuite.

- combien l'avocat consacre-t-il de temps à une affaire ?

- rédige-t-il un compte-rendu écrit ?

Dans le cas de MED92, s'agissant d'une "erreur médicale", la consultation gratuite est-elle pertinente ?

C'est un conseil souvent donné, mais malheureusement, nous n'avons jamais de retour sur la pertinence de ce type de consultations.

salutations